

Autorité
de la concurrence



3 SUISSES – QUELLE-LA SOURCE

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

« L'opération envisagée consiste en la reprise par le groupe Trois Suisses, de plusieurs actifs de Quelle-La Source.

Quelle-La Source fait actuellement l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ; une offre de reprise a été transmise par Trois Suisses au Tribunal de commerce d'Orléans.

Les entreprises concernées sont actives dans le secteur de la vente à distance de biens de consommation non-alimentaires. »

Conformément à l'article L. 430-3, l'Autorité de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section 1 f de l'annexe 4-3 précisant le contenu des dossiers de notification.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.